



PLAN DE RELANCE POUR LA WALLONIE

Avis du Conseil d'administration du 6.7.2021

SYNTHESE

L'UVCW a l'honneur de vous transmettre l'avis de son Conseil d'administration du 6 juillet dernier sur le Plan de relance wallon.

Dans ce Plan de relance, nous lisons beaucoup d'ambition et une volonté certaine d'appuyer la relance wallonne sur les pouvoirs locaux et notamment sur les communes, les CPAS, les SLSP, les intercommunales, pouvoirs de proximité par excellence.

EN CE QUI CONCERNE LA LISIBILITE DES BUDGETS WALLONS DEDIES AUX POUVOIRS LOCAUX

Dès l'abord, l'UVCW demande au Gouvernement wallon d'être très clair envers les pouvoirs locaux et de **préciser les budgets qui leur seront alloués dans le cadre du Plan de relance**. La lisibilité des budgets wallons dédiés aux actions locales doit être la plus forte possible.

EN CE QUI CONCERNE LE MODE DE FINANCEMENT DES ACTIONS LOCALES

Il est clair que le financement via un **fonds d'investissement avec droit de tirage** a notre préférence et répond à une demande récurrente et historique de notre association. Certains pans du plan seront financés de cette manière et nous nous en réjouissons.

EN CE QUI CONCERNE LES FINANCEMENTS SUR « PROJETS »

L'UVCW souhaite être **consultée en amont quant à l'élaboration des appels à projets**.

L'UVCW s'inquiète des difficultés qui pourraient être rencontrées par les pouvoirs locaux pour répondre aux appels à projets.

En vue de faciliter le travail des communes, nous plaçons pour que la Région :

- **prévoit une standardisation des critères minimaux à respecter par les projets** (par exemple pour les matériaux utilisés, les niveaux de performances à atteindre, ...).
- prévoit une **standardisation, une uniformisation et une simplification des procédures des appels à projets**, accompagnées de **délais suffisamment soutenables pour rentrer un projet**. A titre d'exemple, nous souhaitons que la Région évite de prévoir, pour chaque appel à projet, un dispositif de participation citoyenne différent, ce qui mène parfois une commune à gérer plusieurs comités citoyens si elle participe à plusieurs projets alors que la CCATM pourrait jouer un rôle dans plusieurs appels à projet. Nous souhaitons également que soient évitées des redditions de rapports compliqués.
- octroie un **délai raisonnable aux pouvoirs locaux entre les différents appels à projets** afin d'éviter que les projets ne sortent dans un laps de temps trop court et soient trop proches les uns des autres.

Nous savons le Gouvernement attentif à cet aspect des choses et l'encourageons en ce sens.

Il conviendrait aussi que les pouvoirs locaux puissent bénéficier d'un **soutien pour l'établissement de leurs projets** afin de réaliser un portefeuille de projets régional cohérent en vue d'une planification sur le court, moyen ou long terme (en fonction des objectifs à atteindre et de leur timing).

Il conviendrait dans ce cadre :

- qu'un **soutien** leur soit donné (par leurs intercommunales de développement économique, par exemple) ;
- que des **formations** leur soient données, notamment en gestion de projets (l'UVCW est au service du Gouvernement wallon pour ce faire).

EN CE QUI CONCERNE LE COFINANCEMENT SOLLICITE DES POUVOIRS LOCAUX

L'UVCW souhaite que la contrepartie demandée au pouvoir local **soit la plus basse possible, voire nulle**.

Il serait dommageable que l'effet de relance et d'actions de proximité escompté soit remis en cause suite à une obligation d'investissement demandée aux pouvoirs locaux, qui serait trop conséquente et/ou trop concentrée dans le temps.

Il conviendrait, dès lors, que les pouvoirs locaux **soient aidés pour fournir leur apport propre** (possibilité pour les pouvoirs locaux d'avoir accès à la banque européenne d'investissement ; possibilité de prêt sans intérêts ; intervention d'OIP facilitateurs, comme par exemple Wallonie Santé pour les projets d'action sociale et de santé ; ...).

Nous savons que le Gouvernement wallon s'attèle à étudier des systèmes de soutien financier et nous l'encourageons en ce sens.

Par ailleurs, l'UVCW remercie le Gouvernement wallon de considérer **les investissements** relevant de ces appels à projets comme étant « **hors balise d'emprunt** », comme c'est déjà le cas pour les projets réalisés dans le cadre du FRIC ou d'Ureba par exemple.

EN CE QUI CONCERNE L'EVALUATION DU PLAN

L'UVCW sollicite de la Wallonie qu'elle **évalue ce plan de relance** via, par exemple, l'**IWEPS**. Nous l'en remercions d'avance.

EN CE QUI CONCERNE LES AXES, OBJECTIFS ET ACTIONS :

Nous vous invitons à prendre connaissance des commentaires de l'UVCW sur ces points dans le présent avis.

Le Plan de relance wallon reprend, en effet, des **grands enjeux** qui touchent directement les pouvoirs locaux :

- **Investir dans les territoires locaux** : on y peut y lire des actions qui rencontrent des préoccupations locales et des revendications de l'UVCW :
 - o Déployer une **politique intégrée de la Ville** ;
 - o Soutenir les **investissements dans les pouvoirs locaux**, dont les **communes rurales** ;
 - o Déployer des **pôles de services de proximité en zone rurale** ;
 - o Redynamiser les **centralités et les commerces** ;
 - o Développer la connectivité numérique équilibrée du territoire ;
 - o Amplifier les Programmes Communaux de Développement Rural ;
 - o Permettre l'accès au **logement public**.

Autres thèmes :

- Garantir une **gouvernance innovante et participative**.
- Soutien à la **digitalisation** des pouvoirs locaux.
- Accélération et simplification de procédures en général (**permis, autorisations**).
- Soutien à des initiatives de **participation citoyenne** au niveau local.

La **soutenabilité environnementale** y est bien présente, nous y retrouvons des actions comme :

- amplifier la **rénovation énergétique de bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux** (en ce compris les infrastructures sportives);
- majorer les primes et divers soutiens à la rénovation énergétique de bâtiments (UREBA);
- réaliser la rénovation énergétique par quartier (dans le cadre de la politique de la Ville).

Le plan de relance wallon déploie également une **stratégie bas-carbone** avec, par exemple, la promotion des énergies renouvelables ou encore la mise en place des compteurs d'électricité "intelligents".

Il renforce aussi l'**inclusion sociale** notamment via la **rénovation des logements sociaux**, la lutte **contre le sans-abrisme**, la création d'infrastructures de la **petite enfance**, ...

Repenser la **mobilité** et préserver la **biodiversité et l'environnement** sont également au programme. Ici encore, nous retrouvons des revendications de notre association :

- soutenir la transition **vers une forêt plus résiliente et sa valorisation locale et durable**
- accélérer la réhabilitation des **anciennes décharges**.

Citons encore la réhabilitation des **friches industrielles** dans les villes et l'**économie circulaire**, vis-à-vis de laquelle les pouvoirs locaux ont un rôle important à jouer.

Nous serons également **très attentifs à la mise en œuvre de ce « Plan de relance wallon »** pour qu'il soutienne comme il se doit l'effort des pouvoirs locaux et permette de **faire effet de levier** pour leurs actions de proximité.



Le présent avis a été élaboré **au départ des analyses de** : Elodie Bavay, Sylvie Bollen, Gwenaël Delaite, Tom De Schutter, Géraldine Dupont, Isabelle Dugalliez, Marianne Duquesne, Julien

Flagothier, Mathieu Lambert, Alexandre Ponchaut, Arnaud Ransy, Marie-Laure Van Rillaer, Katlyn Van Overmeire et Michèle Boverie, qui en a, en outre, assuré la coordination.

Nous invitons également nos lecteurs à **prendre également connaissance de l'avis de la Fédération des CPAS** sur le plan de relance et plus précisément sur son axe 4.

LE « PLAN DE RELANCE » : COMBINAISON DE TROIS PROGRAMMES DE REDRESSEMENT WALLON

Le présent « Plan de relance » constitue la combinaison de trois programmes de « redressement » lancés par la Wallonie :

- le **plan de transition prévu dans la Déclaration de Politique Régionale** (programme d'investissements structurants) ;
- le **projet sollicité par la Commission européenne** dans le cadre de la « Facilité pour la Reprise et la Résilience » (Plan de relance européen) ;
- le travail réalisé dans le cadre de « **Get Up Wallonia** » (auquel l'UVCW a participé).

Ces trois programmes complémentaires combinés constituent « **le Plan de relance de la Wallonie** ».

Le Gouvernement wallon a défini 20 mesures structurantes pour y parvenir, et mobilise au total **7,64 milliards** d'ici 2024.

L'ensemble de ces mesures a été intégré selon **les 5 axes suivants** :

• Miser sur la jeunesse et les talents de Wallonie	1,442 milliard
• Assurer la soutenabilité environnementale	2,670 milliards
• Amplifier le développement économique	1,264 milliard
• Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale	2,119 milliards
• Garantir une gouvernance innovante et participative	149 millions

Avis de l'UVCW :

L'UVCW demande au Gouvernement wallon d'être très claire envers les pouvoirs locaux et de **préciser les budgets qui seront alloués aux Pouvoirs locaux dans le cadre du plan de relance**. La lisibilité des budgets wallons dédiés aux actions locales doit être la plus forte possible.

LES SOURCES DE FINANCEMENT DU PLAN

Les trois plans de redressement complémentaires se retrouvent donc structurés de manière cohérente sous la coupole du Plan de relance pour la Wallonie et permettront **d'injecter 7 milliards 645 millions d'euros** pour relancer l'économie wallonne, rénover ses infrastructures et mener des réformes structurelles.

Le présent plan de relance s'abreuvera à plusieurs sources de financement¹ :

¹ « Au 1^{er} trimestre 2022, ce montant sera complété par plus de 2 milliards d'euros issus du FEDER (Fonds européen de développement régional) et du FSE (Fonds social européen), ce qui conduira les investissements totaux du plan de relance de la Wallonie à près de 10 milliards d'euros » (communiqué de presse Gouvernement wallon).

- le financement européen dans le cadre du Plan de relance UE² ;
- les fonds FEDER³;
- le FSE (Fonds social européen);
- le budget wallon.

Pour rappel, **dans le cadre du financement européen** (Plan de relance UE « Facilité pour la Reprise et la Résilience »), l'UE a imposé un « cahier des charges » pour le financement des projets des Etats membres⁴.

Début février 2021, la Wallonie a présenté les projets qu'elle allait proposer à l'Europe dans le cadre du plan de relance européen⁵.

Pour mémoire, nous reprenons ici la liste des 24 projets retenus par la Wallonie. Nous précisons également si le projet rencontre les demandes de notre association.

1. **Logements durables** : création de 1.000 logements d'utilité publique et de logements à destination des personnes vulnérables (répond à une demande de l'UVCW) ;
2. **Rénovation énergétique** des bâtiments publics locaux et des infrastructures sportives (répond à une demande de l'UVCW) ;
3. **Fonds d'investissement de rénovation énergétique** des bâtiments privés et publics (répond à une demande de l'UVCW) ;
4. Plan de transition des **infrastructures de la petite enfance** : programme de création et de rénovation (répond à une demande de l'UVCW) ;
5. Déploiement d'une filière wallonne "hydrogène" : recherche, production verte et applications sectorielles ;
6. Projet Liège Carex : création sur le site de Liège Airport d'un railport permettant de faire basculer une partie du fret aérien et/ou camionné vers le ferroviaire à grande vitesse (répond à une demande de l'UVCW) ;
7. Amélioration du transport multimodal (marchandises) ;
8. Tram de l'agglomération liégeoise : extensions vers Herstal et Seraing (répond aux demandes de mobilité de l'UVCW⁶) ;
9. Projet de Bus à Haut niveau de service de la N51 (BHNS) à Charleroi (répond aux demandes de mobilité de l'UVCW) ;
10. Rénovation et extension du métro de Charleroi (répond aux demandes de mobilité de l'UVCW) ;
11. Projet des "feux intelligents" : digitalisation de l'ensemble des feux tricolores régionaux gérant 600 carrefours routiers wallons avec priorité donnée aux transports en commun, piétons et cyclistes ;
12. Intermodalité : **corridors vélo** (développement d'infrastructures favorisant la pratique du vélo utilitaire) (répond à une demande de l'UVCW) ;
13. Digitalisation des processus de l'administration régionale et soutien à la digitalisation des pouvoirs locaux (répond à une demande de l'UVCW) ;
14. Transition numérique : poursuivre les projets de connectivité territoriale, d'enseignement 2.0 et de digitalisation du secteur touristique (répond à une demande de l'UVCW) ;
15. Transition numérique de la santé ;
16. A6KE6K : développement du hub d'innovation et de formation numérique et technologique à Charleroi ;

² 1 milliard 480 millions d'euros pour la Wallonie et 50 millions d'euros pour la Communauté germanophone.

³ Pour rappel, le Feder est l'un des leviers financiers de la politique de cohésion de l'Union européenne. Cette aide est principalement destinée aux Régions en retard de développement. Dans le cas de la Wallonie, il s'agit des retards constatés sur les provinces du Hainaut et de Liège. 513 millions d'euros sont prévus pour la programme 2021-2027. Le lancement **de l'appel à projets aura lieu en septembre 2021** (Sélection des projets : début 2022). Il s'agira surtout de « portefeuilles de projets.

⁴ Ainsi, ces derniers ont dû proposer à l'UE des projets qui ont, par exemple, pour objectifs la recherche et l'innovation, la transition énergétique, la transition numérique, l'inclusion sociale, l'emploi, la biodiversité, ...

⁵ CF <https://www.wallonie.be/fr/actualites/plan-de-relance-pour-leurope-les-projets-proposees-par-la-wallonie>

⁶ L'UVCW souhaite toutefois une généralisation de ce type de mesures.

17. EU Biotech School & Health Hub : création d'une école européenne de biotechnologie et hub santé ;
18. Life Long Digital Training : **égalité d'accès au numérique et réduction de la fracture numérique** pour l'ensemble de la population (jeunes, seniors, travailleurs, demandeurs d'emploi) (répond à une demande de l'UVCW) ;
19. Modernisation des infrastructures de formation de pointe pour des compétences, des emplois et une économie résilients et robustes ;
20. **Biodiversité et adaptation aux changements climatiques** (répond à une demande de l'UVCW) ;
21. Relocalisation de l'alimentation et développement de plateformes logistiques ;
22. Déploiement de **l'économie circulaire** notamment dans la métallurgie et la construction, au travers du soutien de la RDI jusqu'à la production industrielle locale
23. Industrie bas carbone ;
24. Fonds régional de **reconversion des friches industrielles** (répond aux demandes de l'UVCW).

A noter que les projets régionaux ont été intégrés dans le projet général belge⁷ porté par le Gouvernement fédéral⁸. Le projet belge a été envoyé à la Commission européenne le 30.4.2021.

LES DIFFERENTS AXES DU PLAN DE RELANCE

Le Plan de relance se divise en 5 axes et en 20 grands objectifs qui reprennent chacun des « portefeuilles de projets » (actions envisagées).

AXE 1 : MISER SUR LA JEUNESSE ET LES TALENTS DE WALLONIE

AXE 2 : ASSURER LA SOUTENABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

AXE 3 : AMPLIFIER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AXE 4 : SOUTENIR LE BIEN-ÊTRE, LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE

AXE 5 : GARANTIR UNE GOUVERNANCE INNOVANTE ET PARTICIPATIVE

LES AXES, OBJECTIFS ET ACTIONS QUI CONCERNENT LES POUVOIRS LOCAUX

AXE 2 : ASSURER LA SOUTENABILITE ENVIRONNEMENTALE

Avis UVCW sur l'axe 2

L'axe 2 « Assurer la soutenabilité environnementale » est un des axes majeurs du Plan de Relance et **35 % de l'ensemble du budget y sont consacrés**. Il comprend des mesures d'opérationnalisation de la transition énergétique, de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques.

Les communes sont largement impliquées dans ces thématiques au travers de leur engagement dans la Convention des Maires en vue d'atteindre les objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre sur leur territoire. Les soutenir dans la mise en œuvre de leur **Plan d'action en faveur**

⁷ Le projet belge est le fruit d'un travail collaboratif entre le Gouvernement fédéral et les entités fédérées (ainsi que le Conseil central de l'économie (CCE), le Conseil fédéral du développement durable (CFDD) et le Conseil national du travail (CNT) ainsi que le Bureau fédéral du plan et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, mais aussi le SPF Sécurité sociale, le SPP Intégration sociale et SPF Économie).

⁸ Du côté du Gouvernement Fédéral, près de 50% des investissements seront consacrés à la transition écologique (infrastructure de capture d'hydrogène, centrale électrique à gaz, modernisation du rail, recherches nucléaires, ...). 20% le seront à la digitalisation (numérisation des services publics, lutte contre les cyber attaques, inclusion numérique des publics fragilisés, ...).

de l'énergie et du climat (PAEDC), élaboré suite à la signature de la Convention des Maires, est indispensable, essentiel.

Par ailleurs, les pouvoirs locaux sont appelés à contribuer à l'objectif de neutralité carbone, au plus tard en 2050, que s'est fixé la Wallonie dans la DPR, avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de GES de 55% par rapport à 1990 d'ici 2030. Il est nécessaire que la Wallonie leur apporte un plan d'aide coordonné, un accompagnement ainsi qu'un financement en vue d'atteindre ces objectifs ambitieux.

De plus, les communes sont largement impliquées dans les mesures en faveur de l'amélioration du cadre de vie (actions au niveau du cycle de l'eau, réhabilitation de friches, développement de la mobilité douce, etc.) et du renforcement de la résilience du territoire wallon (actions en faveur de la biodiversité, gestion forestière, etc.).

La fusion des 3 plans de redressement (la DPR, le plan de relance européen et Get up Wallonia) en un seul « Plan de relance pour la Wallonie » est une première étape vers une vision globale et transversale des actions à entreprendre sur le territoire wallon. Cette transversalité doit être coordonnée, opérationnalisée et planifiée à court, moyen et long termes afin de concrétiser en continu les actions à mener dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

4. OBJECTIF ENERGIE : REALISER DES RENOVATIONS ENERGETIQUES DU BÂTI

Actions :

- Amplification de la rénovation énergétique de bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux
- Révision des primes et divers soutiens à la rénovation énergétique de bâtiments
- Soutien à la rénovation exemplaire

Avis UVCW sur l'objectif 4

Les bâtiments sont responsables d'une part importante des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre en Wallonie. Le bâti wallon, qui est assez ancien et énergivore, présente donc un potentiel très élevé de réduction des émissions. Par conséquent, **la rénovation énergétique des bâtiments constitue un enjeu majeur.**

Les mesures proposées dans le Plan de relance de la Wallonie **visent à amplifier la rénovation énergétique des bâtiments** tant publics que privés, et **à lutter contre la précarité énergétique**, à travers différentes mesures de **soutien, telles que des appels à projets, des primes et subsides (not. UREBA et UREBA exceptionnels), des mécanismes d'accompagnement (par ex. RENOWATT).**

Dans ce cadre, nous réitérons les **recommandations** que nous avons adressées à l'ensemble des Gouvernements dans notre courrier du 8 juin dernier « *Plans de relances – Perspectives pour un plan d'aide coordonné, un accompagnement ainsi qu'un financement des pouvoirs locaux en vue d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050* ».

Nous insistons sur **le soutien à apporter à une nécessaire phase d'identification des projets** afin que les pouvoirs locaux disposent **d'une stratégie immobilière** se matérialisant par un **portefeuille de fiches projets.**

Nous plaçons pour une **coordination entre les différents cabinets ministériels** en vue d'établir un **socle commun assorti d'une standardisation des critères minimaux** (matériaux, niveaux de performance, recours aux énergies renouvelables, ...) **à respecter pour l'ensemble des projets** sur le territoire wallon, et la **mise à disposition de documents d'aide pour la rédaction des**

cahiers des charges, afin de faciliter le travail des communes et de rationaliser le temps de travail consacré à leurs appels à projets.

Nous demandons l'**instauration de modes de financement pérennes** qui permettent aux pouvoirs locaux **d'envisager sereinement la rénovation et la construction** de bâtiments très performants en vue d'atteindre, à terme, un **parc immobilier décarboné**.

Concernant la **stimulation de rénovation énergétique par quartier**, l'UVCW demande qu'elle relève d'une **initiative régionale concertée**, tant les problèmes à régler en amont sont nombreux. Nous pensons notamment :

- aux difficultés qui pourraient être rencontrées pour **fédérer les habitants** d'un quartier, d'une rue, ... autour d'un projet commun ;
- à la problématique **de l'isolation par l'extérieur** dans le cas d'habitations situées en bordure de voirie (emprise sur le domaine public, largeur de trottoir, ...)
- à l'accès aux financements nécessaires pour la réalisation des travaux (moyens financiers disparates, refus de certains d'investir dans ce type de travaux, ...)
- aux responsabilités collectives/individuelles des habitants vis-à-vis des entreprises et inversement ;
- ...

Il est nécessaire que la Wallonie explore toutes ces difficultés et propose des solutions concrètes qui donneraient à ces opérations de rénovation par quartier de grandes chances de réussite. Ainsi, les pouvoirs locaux disposeraient d'outils essentiels qui les encourageraient à promouvoir et à soutenir ce genre d'initiatives.

L'UVCW est à la disposition du Gouvernement wallon pour y travailler de concert.

5. OBJECTIF ENERGIE : DEPLOYER UNE STRATEGIE BAS-CARBONE

Actions :

- Réseaux d'électricité « intelligents » (smart grids)
- Réduction des gaz à effet de serre
- Promotion d'énergies renouvelables

Avis UVCW sur « la promotion d'énergies renouvelables » :

Concernant la promotion et le développement des énergies renouvelables, l'UVCW demande à la Wallonie de **consulter et se concerter** activement en amont avec l'UVCW, représentant des communes, en matière de gestion énergétique du territoire, notamment lors de l'élaboration de politiques telles que le **cadre éolien** ou encore lors de la **création de réseaux de chaleur**.

L'UVCW salue le lancement d'un **appel à projet pour soutenir la création de 50 Communautés d'énergie renouvelable**. Vu le manque de retour de terrain (les seuls projets-pilotes ayant été menés dans des zonings), nous suggérons de tester des modèles au travers de nouveaux projets-pilotes, d'ici 2024, qui cibleraient en particulier des autorités locales et des citoyens

6. OBJECTIF MOBILITE : REPENSER LA MOBILITE

Actions :

- Augmentation du report modal du transport de personnes et de marchandises
- Décarbonation de vecteurs énergétiques du transport
- Développement d'infrastructures stratégiques (modes actifs)

- Instauration de vitesses dynamiques en fonction de conditions spécifiques des lieux considérés

Avis UVCW sur le « développement d'infrastructures stratégiques » :

L'engouement des citoyens pour le **vélo** lors de la crise sanitaire, et les choix opérés par les communes en vue de **cyclabiliser leur territoire** doivent être soutenus afin de ne pas permettre un essoufflement de ces tendances.

Le nombre particulièrement élevé de **communes candidates à l'appel à projets WaCy** nous confortent également dans cette idée que ce soutien doit être pérennisé, aussi nous accueillons favorablement l'élaboration **d'un WaCy 3**, et nous espérons qu'il prendra d'autant plus la forme d'un **droit de tirage** que le projet actuellement en cours de mise en œuvre.

Etendre le **soutien à la transition des communes en communes cyclables** nous apparaît aussi être une priorité en vue de pouvoir mettre en œuvre les mesures de **cyclologique en milieu urbain** annoncées dans le Plan de relance, afin qu'elles puissent bénéficier d'un **réseau cyclable optimal**. Pour ce faire, une **concertation des communes avec le SPW MI** nous semble essentielle pour assurer la continuité du réseau et limiter les « chaînons manquants ».

Un aspect non négligeable de la politique cyclable nous semble important à relever et développer : **l'éducation des automobilistes en matière de comportement envers les cyclistes (SUL par exemple)**. Pour pérenniser l'enthousiasme pour le vélo, la cohabitation avec les automobilistes doit être facilitée par une communication appropriée.

Le renforcement de **l'offre de transport en commun** est un volet important à souligner, qui ne doit pas négliger la **desserte en milieu rural**, notamment via la mise en œuvre de la Centrale régionale de Mobilité.

La **concertation avec les communes** dans le cadre du **redéploiement du réseau de transport en commun** doit en outre être assurée.

L'implémentation **des mobipôles**, outil prometteur en vue d'un développement de l'intermodalité, passe par le développement d'une méthodologie appréhendable et répliquable basée sur une opération actuellement en cours pour le développement de plusieurs **mobipôles pilotes**.

Dans ce cadre, il nous semble essentiel que différentes typologies de mobipôles soient envisagées; les lieux localisés sur des nœuds du réseau structurant (**gares**) sont en effet prioritaires, mais d'autres typologies **au potentiel intermodal** doivent également être considérées (non desservies par le train, mais axées sur les **parkings de covoiturage, le réseau cyclable**, etc.)

7. OBJECTIF ENVIRONNEMENT : PRESERVER LA BIODIVERSITE ET L'ENVIRONNEMENT

Actions :

- Végétalisation, adaptation aux changements climatiques et biodiversité
- Préservation des réserves en eau
- Soutien à la transition vers une forêt plus résiliente et sa valorisation locale et durable
- Renforcement et valorisation des aires protégées
- Accélération de la réhabilitation des anciennes décharges les plus problématiques et amélioration de la qualité biologique des sols
- Amélioration et sensibilisation à la connaissance de la biodiversité et de l'environnement.
Diminution de l'impact des polluants sur la santé

Avis UVCW quant à la préservation des réserves en eau :

Le **Schéma régional des ressources en eau** est également un outil qui doit continuer à évoluer en fonction des changements climatiques et des pénuries d'eau que la Wallonie rencontre régulièrement dans certaines communes.

Nous saluons la **démarche intégrée** en vue de l'adaptation aux changements climatiques (inondations, sécheresses, etc.).

Boues de curage

La rénovation et l'amélioration des **bassins d'orage** doivent s'accompagner d'une amélioration de la filière de **valorisation des boues de curage** en tout genre. A ce jour, les possibilités de réutilisations sont limitées et la gestion de ces déchets représente un coût disproportionné par rapport au gain environnemental.

Distributeurs d'eau

Il est également **appréciable que la Wallonie aide tous les distributeurs à améliorer la performance de leurs infrastructures d'alimentation en eau potable** au travers d'une méthode à l'échelle régionale.

Prise d'eau

Au vu de la forte augmentation des demandes de **forages pour prises d'eau par des particuliers**, il serait important d'adopter une **vision globale** en la matière avec une **surveillance** périodique du **niveau des nappes** concernées, à charge de l'exploitant. **La logique du premier arrivé premier servi ne doit pas prévaloir.**

Inondations, limitation de l'imperméabilisation des sols et de l'artificialisation

Cette mesure, dans son volet sur la préservation des réserves en eau, passe notamment par la mise en œuvre des **Plans de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)** dont le deuxième cycle est actuellement **soumis à enquête publique.**

Nous saluons la volonté de faciliter la mise en œuvre de la limitation de **l'imperméabilisation des sols** notamment via une cartographie des degrés d'imperméabilisation, que nous espérons indicative et non comme un futur outil de contrainte, et via des projets pilotes à l'échelle de quartiers.

Dans la lutte contre les inondations, les coulées de boues et les îlots de chaleur, la **limitation de l'artificialisation est une mesure ambitieuse**, mais qui pose **beaucoup de questions** pour son opérationnalisation. Ses **conséquences, en ce compris financières, doivent être assumées par la Wallonie.**

Avis UVCW sur le « Soutien à la transition vers une forêt plus résiliente et sa valorisation locale et durable »

L'UVCW rappelle le rôle des communes dans la politique de protection et de résilience de la forêt. Elles doivent être soutenues par la Wallonie dans leur gestion et par rapport à diverses crises qu'elles traversent (crise du scolyte, conservation de la certification PEFC, manque de personnel au sein du DNF).

Ce soutien régional doit **permettre à la forêt de répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux de manière équilibrée**, sans déformer l'un ou l'autre de ces piliers au profit d'un autre, en ce compris à long terme. Les conditions d'exploitations forestières doivent notamment être **garanties à long terme** pour assurer le maintien d'une **filière bois robuste** en Wallonie.

Avis UVCW quant au renforcement et la valorisation des aires protégées (réserves, espaces naturels de haute valeur biologique, ...)

Tenant compte de la **superficie de terres naturelles** dont les **communes sont propriétaires**, ces dernières ont un **rôle important** à jouer dans le renforcement du réseau d'aires protégées en Wallonie.

À cet égard, la loi sur la **conservation de la nature** devrait être revue de façon à **optimiser et simplifier les procédures de création et de gestion de réserve** tout en créant des incitants à la hauteur des objectifs poursuivis.

Avis UVCW quant à l'accélération de la réhabilitation des anciennes décharges les plus problématiques et amélioration de la qualité biologique des sols⁹

Nous appuyons la volonté de **développer des centres de regroupement**, car il nous revient que les centres existants subissent les effets de l'entrée en vigueur de l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la gestion et à la traçabilité des terres. Il y a en effet actuellement un **manque d'exutoires** qui entraîne une pression sur le marché des terres. Il est important que les pouvoirs publics assurent une **maîtrise de ces nouveaux centres, notamment avec le concours de la Spaque**.

Nous insistons pour que soient mises en œuvre des mesures visant à favoriser la mise en relation des valorisateurs avec les centres de regroupement en vue **d'éviter la saturation** de ceux-ci. Il importe également d'étendre considérablement le **réseau des sites de valorisation** afin notamment de **maîtriser les coûts de gestion par une diminution des coûts de transport**.

À cet égard, l'**interdiction de valorisation de terres dans les carrières ayant été exploitées** nous semble **trop absolue**.

Avis UVCW quant à l'amélioration et la sensibilisation à la connaissance de la biodiversité et de l'environnement

Cet objectif est visé par le Plan Stratégie Biodiversité 360° actuellement en cours d'élaboration.

Le **soutien des communes, acteurs centraux**, dans ces questions, doit être assuré.

Des **leviers** doivent par ailleurs être octroyés aux communes pour leur permettre **d'agir sur le milieu agricole**.

AXE 3 : AMPLIFIER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8. OBJECTIF : INTENSIFIER LA NUMERISATION

Actions

- Développement d'une connectivité numérique équilibrée du territoire
- Digitalisation des entreprises

⁹ Gwenaél Delaite, Conseiller et Arnaud Ransy, Conseiller Expert Cellule Environnement.

Avis UVCW sur l'action « développement d'une connectivité numérique équilibrée du territoire » : « mobiliser les entreprises au profit des collectivités locales et soutenir la transformation numérique des villes et communes ainsi que la data territoriale : « Smart Region » et « Mettre en œuvre des proof of concepts (POC) 5G »

Les pouvoirs locaux peuvent jouer un rôle dans le développement des **proof of concepts 5G** par le biais de **projets utilisant les applications smart city de la 5G**. À cet égard, un **accompagnement technique et financier régional**, par exemple via le projet Smart Région, doit pouvoir être proposé aux **communes volontaires**.

Nous souhaitons par ailleurs rappeler notre souhait de **voir se finaliser la couverture totale en 4G du territoire wallon**, qui a largement progressé grâce au protocole d'accord « TOP ».

Surtout, il est également indispensable de poursuivre le déploiement du réseau fixe permettant le **haut débit dans les zones qui n'en sont pas encore équipées**. Des efforts plus conséquents demeurent à fournir en la matière et une suite doit être donnée à l'accord « TOP » portant cette fois sur **l'amélioration du réseau fixe**.

Par ailleurs, s'il est probable que la **5G** sera développée dans un premier temps dans les zones les plus densément peuplées, il conviendra de veiller à ce que les éventuels progrès qu'elle rend possibles puissent **être proposés à l'ensemble du territoire wallon** là où ils sont pertinents et qu'on **évite de créer une Wallonie à deux vitesses en matière de services numériques**.

Nous tenons en outre à rappeler que **l'UVCW sollicite un débat sociétal à l'échelle régionale sur le déploiement de la 5G**.

Avis UVCW sur « la création d'une commission consultative indépendante et interdisciplinaire chargée de conduire une réflexion qui accompagne et éclaire la stratégie du Gouvernement en matière de numérique »

L'UVCW souhaite que les pouvoirs locaux y soient représentés par elle afin de faire entendre leurs voix.

9. OBJECTIF : DIMINUER LE NOMBRE DE FRICHES

Action

- Réhabilitation économique des friches industrielles dans les villes

Avis UVCW

Avec la SPAQUE, nous saluons la création d'un **Fonds Régional de reconversion des friches industrielles**.

Nous insistons pour que soit favorisée la **valorisation des friches** industrielles, qu'elle soit rendue plus aisée pour les porteurs de projets, **en vue d'en faire un instrument majeur de développement socio-économique**.

Il s'agit de sortir de la vision binaire pollué/non-pollué pour une **gestion soutenable et raisonnée du risque**, notamment via l'utilisation du concept des concentrations de fond du Décret sol.

La valorisation des **friches industrielles** pourrait jouer un rôle très intéressant pour **la capture et la séquestration du CO2, le développement de parking-relais ou de mobipôles, la création d'espaces verts en milieu urbain, ...**

11. OBJECTIF : FAVORISER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Actions :

- Concrétisation du potentiel de l'économie circulaire
- Soutien à la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets

Avis UVCW

D'une manière générale, il nous semble important **d'optimiser l'information, la sensibilisation et la diffusion de bonnes pratiques en vue d'une meilleure appréhension de l'économie circulaire** par les citoyens dans leurs comportements de consommation, pour le développement de projets innovants parmi les acteurs économiques, ainsi que **l'accompagnement des pouvoirs locaux** et des entreprises **pour l'opérationnalisation de l'économie circulaire** dans leurs pratiques.

En matière de **circULARITÉ dans le domaine des déchets**, il nous semble important d'insister sur :

- la **prévention** (soutien aux pouvoirs locaux dans leurs initiatives de prévention, notamment en matière de **zéro déchet**),
- le développement de **filières de valorisation**,
- **l'éco-conception**, en ce compris en matière d'emballages,
- la **réutilisation et le réemploi**, notamment en matière de **matériaux de construction** (en fournissant aux maîtres d'ouvrage des **clauses types** faciles à intégrer dans leurs **marchés publics**).

13. OBJECTIF : RENFORCER LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Avis UVCW

L'UVCW est favorable à l'amplification de la sensibilisation des collectivités aux sources d'approvisionnement locales et durables.

Mais encore faut-il que des outils soient disponibles.

A cet égard, il faut permettre aux pouvoirs locaux qui en sont demandeurs, de soutenir la production locale et de favoriser le circuit court, notamment en matière de denrées alimentaires, le respect de la réglementation des marchés publics rendant cependant parfois bien difficile la concrétisation d'un tel choix (v. aussi axe 5, pt 19).

14. OBJECTIF : INVESTIR DANS LES TERRITOIRES LOCAUX

Actions

- Déploiement d'une politique intégrée de la Ville
- Soutien à des investissements dans les pouvoirs locaux, dont les communes rurales
- Déploiement de pôles de services de proximité en zone rurale
- Redynamisation des centralités et des commerces
- Amplification des Programmes Communaux de Développement Rural
- Soutien à la création d'espaces de co-working

Avis de l'UVCW sur « le déploiement d'une politique de la ville » et le « soutien à des investissements dans les pouvoirs locaux, dont les zones rurales »

Le plan de relance prévoit :

- d'une part, de soutenir, via un **mécanisme de droit de tirage**, les projets présentés **par les grandes villes wallonnes** dans le cadre de la politique intégrée de la Ville
- et d'autre part, de **renforcer, pour toutes les communes, les moyens dévolus au dispositif** relatif aux Plans d'Investissements communaux (**FRIC**).

Nous saluons tout d'abord la volonté de la Région de **renforcer les moyens dévolus au Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC)**. Nous constatons également avec satisfaction que le soutien régional prévu dans le cadre de la Politique Intégrée de la Ville a également recours au **mécanisme de droit de tirage**, ce qui rencontre une demande récurrente de notre association¹⁰.

Le plan de relance comptant par ailleurs être un soutien à des investissements des pouvoirs locaux, nous demandons à ce titre que la Région **supprime l'entrave aux investissements que constituent les balises d'emprunt** et favorise ainsi les investissements communaux.

Soulignons également que le Plan de relance entend investir dans **tous les territoires locaux, qu'ils soient urbains ou ruraux** (éviter la fracture des territoires), ce qui rencontre également une revendication constante de notre association (ne pas oublier les territoires ruraux). Nous soulignerons également ici l'importance d'empêcher la raréfaction des **services en milieu rural** (bureaux de poste, distributeurs de billets, connectivité, médecins, ...).

Outre ces aspects financiers, **l'amélioration d'une série d'outils régionaux existants (rénovation et revitalisation urbaines par exemple)** permettrait de concourir davantage au redéploiement des territoires locaux.

Le Plan de relance générera par ailleurs un **surcroît d'activités et d'opérations** à court et moyen termes au sein des pouvoirs publics. Il convient certainement **d'assurer un renforcement des structures régionales venant en appui des pouvoirs locaux** afin de permettre à ces derniers d'avancer rapidement et de manière efficiente à l'opérationnalisation des différentes actions (notamment par un renforcement des effectifs **des Comités d'acquisition**).

Avis de l'UVCW sur la redynamisation de la centralité et des commerces

Redynamisation des commerces

La **redynamisation des commerces** en cœurs de villes et de villages est un enjeu important pour les pouvoirs locaux. Le commerce, l'attractivité et la vitalité des centres sont intimement liés. Le

¹⁰ Nous rappellerons ici que, dans le cadre de son Memorandum régional 2019, l'UVCW demandait à la Wallonie de **généraliser la technique du Fonds d'investissement avec droit de tirage à l'ensemble des départements ministériels de la Région** (fonds régional d'investissement, fonds pour l'emploi ; fonds d'investissement pour la transition énergétique, fonds pour le logement...), cette généralisation ne devant pas mener à une diminution de la part de financement régional dans les budgets des communes. **La mise en œuvre du Programme stratégique transversal** appelle en effet un **financement stable et prévisible** de la part de la Wallonie qui doit se traduire par la mise en œuvre de fonds avec droit de tirage, et ce au minimum pour quelque 70 % du budget wallon alloué au financement des pouvoirs locaux. Les fonds d'investissement avec droit de tirage ne peuvent pas faire l'objet d'une tutelle. Lorsqu'elle existe (cf. le FRIC), elle doit être supprimée.

En ce qui concerne les **subsidés**, notre association estime qu'il est légitime que la Région réserve une part des moyens qu'elle entend affecter au soutien des investissements locaux, de l'ordre de 30 %, à un mécanisme de subventions d'impulsion qui leur permette de marquer leurs priorités politiques, par exemple pour stimuler des politiques nouvelles ou mener des projets pilotes... à la condition, cependant, que la procédure d'octroi et de liquidation de ces subsidés connaisse une réelle standardisation qui pourrait s'exprimer comme suit : un mécanisme identique d'introduction, le versement systématique d'avances à concurrence de 90 %, le contrôle des dépenses, la liquidation du solde et un mécanisme d'indexation automatique selon le coût de la vie.

Conseil d'administration de l'Union des Villes s'est d'ailleurs récemment prononcé de manière prospective en faveur d'un **plan wallon pour le commerce**.

Au travers de cet avis, nous demandons un **renforcement et une adaptation des dispositifs existants** afin de permettre aux pouvoirs locaux (**commune, ADL, ...**) d'assurer un développement attractif de leur territoire, en particulier de leur centre.

Ceci implique :

- L'amélioration de la **connaissance du territoire** ;
- La mise en place **d'outils stratégiques** réactifs, intégrés et transversaux ;
- Une **régulation** intégrée et transversale ;
- Le **maintien d'une offre minimale**, pertinente et adaptée aux spécificités territoriales ;
- Un renforcement des outils liés à la **politique foncière** ;
- Un **renforcement des structures locales** au soutien commercial ;
- Le **soutien aux commerçants**.

Cet avis comprend de nombreuses propositions à l'attention du Gouvernement wallon visant tant l'appui financier, le support technique et les besoins en termes règlementaires. Pour plus de détail, nous renvoyons à cet avis du 9.2.2021 (https://www.uvcw.be/no_index/files/5047-avis-du-ca---9-fevrier-2021---la-question-du-commerce-dans-les-centres-ok.pdf).

L'UVCW est à la disposition des autorités régionales pour discuter plus avant de l'opérationnalisation de cette politique de redynamisation des centres et des commerces.

ADL

Les pouvoirs locaux ont également un rôle central à jouer dans le développement économique de notre région, en particulier au niveau du développement de l'économie locale.

Dans ce cadre, la réforme entreprise du dispositif des Agences de Développement Local (ADL) est salubre, mais elle mériterait d'aller plus loin.

Le **moratoire** en vigueur depuis 2015 sur l'agrément de nouvelles ADL pèse sur le dynamisme économique des communes wallonnes et empêche ces dernières d'atteindre leur plein potentiel en tant que partenaires du développement économique.

Le plan de relance pourrait être une occasion unique de **mettre fin à ce moratoire** et d'insuffler une nouvelle volonté politique en termes de développement local.

Les ADL jouent actuellement **un rôle stratégique** dans les différents domaines qui sont identifiés comme prioritaires dans ce plan :

- l'économie circulaire,
- la promotion du tourisme,
- la valorisation de la production locale,
- la redynamisation des commerces,
- la valorisation de la filière agricole,
- le développement durable,
- les services de proximité en zone rurale,
- ou encore la digitalisation des entreprises.

... Autant de raisons qui mériteraient de **renforcer le rôle** que peuvent et pourront **jouer les pouvoirs locaux sur l'économie locale, via leur ADL**.

AXE 4 : SOUTENIR LE BIEN-ÊTRE, LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE¹¹

15. OBJECTIF : RENFORCER L'INCLUSION SOCIALE

Actions

- Réduction de la fracture numérique
- Élaboration d'une stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme
- Encouragement à l'économie sociale et solidaire
- Facilitation de l'accès au logement
- Soutien à l'autonomie des moins-valides
- Création et développement d'infrastructures de la petite enfance
- Soutien aux familles monoparentales

Avis de l'UVCW sur la « facilitation de l'accès au logement » (avis du Comité permanent des SLSP)

L'Union des Villes et Communes de Wallonie salue l'ambition du Gouvernement de mettre l'accès à un logement décent comme une priorité centrale de son plan de relance.

Le fait de consacrer **1,390 milliard d'euros à cette ambition constitue un signal fort** pour les acteurs du logement en Wallonie, et singulièrement les sociétés de logement de service public.

Force est de constater que plusieurs projets du plan de relance sont déjà à l'œuvre.

Quant au plan de rénovation des logements publics

C'est notamment le cas du **plan de rénovation en matière de logement public**, décidé par le Gouvernement en juillet 2020, qui est actuellement en cours de concrétisation par **les sociétés de logement de service public**, et qui prévoit la rénovation de près 25.000 logements publics pour un montant total 875 millions d'euros de subsides.

Nous souhaitons rappeler que la mise en œuvre des objectifs ambitieux poursuivis par le plan de rénovation laisse entrevoir **plusieurs difficultés** sur lesquelles nous avons alerté le Gouvernement wallon, notamment concernant **la prise en charge par les SLSP du préfinancement** du solde du coût des chantiers, ainsi que les dépassements éventuels qui apparaîtraient dans le cadre des chantiers, créant des difficultés de trésorerie.

Nous avons par ailleurs souligné que **les moyens humains** dévolus à la mise en œuvre de ce programme de rénovation étaient, à ce stade, **sous réelle tension**, et **ce tant au niveau des SLSP qu'au niveau de la SWL**.

Nous avons par ailleurs fait part de **nos inquiétudes quant à l'évolution à venir des prix de la construction, notamment liée à la pénurie effective/annoncée de certains matériaux**, mais aussi au renchérissement disproportionné sur les matières premières ou, plus généralement, des coûts de construction.

La création de logements publics

Nous saluons également l'ambition du Gouvernement wallon **de poursuivre la création de nouveaux logements publics**.

Ainsi, le Gouvernement ambitionne de créer **700 nouveaux logements publics** pour un montant de 80 millions d'euros.

¹¹ Voir également l'avis de la Fédération des CPAS sur cet axe du Plan.

Il ambitionne également de permettre de **déploiement de partenariats public-privé** permettant la construction de logements publics sous des formes juridiques à déployer (accession ou charges d'urbanisme notamment).

80 millions d'euros seront en outre dévolus à la **création de logements en faveur des sans-abris** et de **logements intergénérationnels**.

La volonté de la Wallonie de **repandre avec ambition un programme de construction de logement public est à saluer**.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie souhaite cependant être assurée **que ces programmes de construction de logements publics viendront s'ajouter au plan de construction de logements publics annoncé** aux SLSP sous forme de droit de tirage et pour un montant de plus **300 millions d'euros**. Cet élément déterminera l'ampleur de la réponse fournie par le Gouvernement aux besoins observés sur le terrain en matière de logement public.

Par ailleurs, l'Union souligne que les conditions de **financement du secteur nous semblent devoir être revues afin de permettre l'équilibre financier** des opérations de construction de logement de service public.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà souligné auprès du Gouvernement, **la mobilisation des liquidités des SLSP dans le cadre du plan de rénovation** ainsi que **l'évolution importante de surcoûts** liés à la surchauffe des coûts de la construction, laissent craindre que les **SLSP**, ou à tout le moins certaines d'entre elles, **ne soient pas en mesure d'assumer financièrement** la part de cofinancement qui leur reviendrait.

Pour rappel, la **seule ressource financière propre des SLSP est le loyer social**, loyer dont le niveau stagne, outre l'inflation, depuis plusieurs années.

Nous ne pouvons, à cet égard, que **plaider pour des taux de subventions adaptés** à la conjoncture actuelle et à une **meilleure prise en compte de la situation financière des SLSP** dans le financement de leurs opérations.

La **révision du calcul du loyer** nous semble par ailleurs être une nécessité, notamment dans une perspective d'intégration du loyer chaud au sein des SLSP et comme le prévoit la DPR, complétement à d'autres mesures déjà mises en avant par ailleurs (diversification des missions des SLSP, allègement des charges d'emprunts, allègement de fiscalité, etc.), afin de **permettre l'équilibre financier du secteur**, seule perspective à même d'assurer le financement de la rénovation courante et exceptionnelle des logements publics par les SLSP sans programmes exceptionnels d'investissements récurrents.

A ces égards, nous **plaidons donc pour une amplification des moyens dévolus à la construction de logements publics**, à la fois pour **continuer à augmenter** le volume de logements ambitionnés, et pour assurer un meilleur équilibre financier des opérations de construction pour les SLSP. En outre, nous plaidons pour une réflexion sur la complémentarité entre les SLSP et les opérateurs de logement à destination des publics les plus précarisés (not. Housing-first).

Près de 400 millions d'euros seront consacrés à la constitution de réserves foncières pour le déploiement d'opérations de logement, à l'allocation de loyer, ainsi qu'à l'élargissement des activités des AIS.

A cet égard, l'Union tient à rappeler l'avis de son Conseil d'Administration sur **l'allocation-loyer**, qui précise que: *si la mise en place d'une allocation de loyer vise à garantir une plus grande égalité entre ceux qui bénéficient d'un logement d'utilité publique et ceux qui n'en bénéficient pas (40.000 candidatures en attente), cette mesure risque d'augmenter le nombre de candidats (par besoin ou par opportunité), entraînant une gestion locative plus complexe au niveau des SLSP, et, potentiellement, une augmentation du vide locatif. En outre, cette aide à la personne nécessitera*

des moyens financiers importants. L'augmentation de l'offre de logements publics et l'amélioration de leur efficacité énergétique doivent être au centre des priorités.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie **répète la nécessaire neutralité d'une telle politique**, neutralité pour les acteurs locaux, en ce compris les sociétés de logement de service public.

A cet égard, nous nous inquiétons particulièrement, d'une part, de voir **les délais de traitement des candidatures à un logement public augmentés**, et d'autre part, de voir **le nombre de candidats-locataires augmenter fortement, entraînant une surcharge de travail** au sein des sociétés de logement.

Il nous semble que le **déploiement de l'allocation-loyer** ne pourrait avoir lieu que moyennant une **automatisation accrue des mécanismes de dépôts de candidatures, et un monitoring de l'augmentation des candidatures**, afin de permettre de compenser les surcoûts de traitement que subiront les sociétés de logement de service public.

A cet égard, l'Union des Villes et Communes de Wallonie souhaite que les sociétés de logement de service public puissent bénéficier **d'une indemnité de traitement par dossier de candidature traité**. En effet, quel que soit le niveau d'automatisation de la procédure, et même en cas d'automatisation accrue, les agents des sociétés de logement seront amenés à devoir expliquer les tenants et aboutissants de l'allocation, les délais nécessaires, les mécanismes d'octroi, les recours éventuels ; ces éléments, outre les informations complémentaires que les sociétés devront être amenées à réclamer aux candidats-locataires, mobiliseront les ressources humaines dédiées à l'accueil des candidats.

Activités des SLSP

Concernant l'élargissement du **champ d'activités des AIS**, notamment au niveau du logement étudiant, cette mesure peut être saluée positivement. L'Union des Villes et Communes de Wallonie tient à cet égard à rappeler que **les SLSP peuvent intervenir en tant qu'AIS** et constituent un opérateur complémentaire permettant de mettre en œuvre la prise en gestion sur le territoire wallon, et qu'un **soutien équivalent à celui dévolu aux AIS devrait leur être octroyé** (aide à la gestion et possibilité d'exonérer du PRI les biens pris en gestion).

Réserves foncières

Concernant le développement de réserves foncières, nous tenons à souligner l'intérêt pour l'ensemble des acteurs du logement (**SLSP, communes, etc.**) **de pouvoir bénéficier de la mesure de soutien pour le développement de réserves foncières** dans l'objectif de créer du logement.

Habitations de qualité, permis de location

Pour le surplus, notons que la pandémie COVID 19 que nous avons traversée a démontré toute l'importance de la création et du maintien **d'habitations de qualité**. Renforcer les moyens mis à disposition des communes, notamment au travers de **conseillers en logement**, pour assurer ce contrôle et garantir la réalisation des travaux requis, permettrait de rencontrer plus efficacement cet objectif.

Cette question des moyens est également un impératif indissociable à la volonté d'**élargissement de l'application du permis de location** ; idée intéressante, mais dont l'effectivité doit être l'objectif recherché. En parallèle, la **création de critères de salubrité uniformes** pour l'ensemble des logements sis sur le territoire Wallon faciliterait leur application et réduirait sensiblement le coût de la création des logements publics, si les critères de superficie étaient alignés, pour le logement public, sur ceux du logement privé.

Simplification et numérisation des dossiers de logement public

Enfin, concernant le **processus de simplification et de numérisation des dossiers de logement public**, l'Union des Villes et Communes de Wallonie souligne l'intérêt d'une démarche permettant aux SLSP de bénéficier en accès direct des données issues de sources authentiques, de manière automatisée, et ce, dans la perspective de simplifier et de mettre à jour les données des locataires. Un tel processus doit se mettre en place dans le cadre d'un véritable partenariat entre les SLSP et la SWL, et veiller à ce que les SLSP soient également, comme les locataires et candidats-locataires, bénéficiaires de la simplification opérée.

16. OBJECTIF : DEVELOPPER L'EMPLOI

Actions

- Soutien de l'engagement des travailleurs au sortir de la crise
- Perspectives d'emplois et de formations pour les publics les plus éloignés de l'emploi
- Développement d'outils d'intégration des personnes éloignées de l'emploi

Avis UVCW général sur l'objectif

Nous saluons la volonté du Gouvernement wallon de **mettre l'emploi au cœur de ses priorités**.

Les Pouvoirs locaux, avec près de 110.000 ETP, représentent **l'un des premiers secteurs d'emplois** en Wallonie.

Parmi eux, près de 27.000 ETP sont soutenus **par le dispositif APE**, dont la réforme a récemment été validée par le Parlement wallon.

Dans une logique **de maintien de cet emploi à long terme**, il est indispensable que la réforme prévoie sur le **long terme un mécanisme d'indexation** de l'enveloppe budgétaire qui permettra de maintenir ce taux d'emploi à son niveau actuel. Malheureusement, rien ne le garantit actuellement dans le décret ni dans le projet d'arrêté d'exécution.

Le plan de relance pourrait être l'occasion de s'assurer de la pérennisation de ces emplois sur le long terme.

Avis UVCW sur les « Perspectives d'emplois et de formations pour les publics les plus éloignés de l'emploi »

On soulignera le souhait du plan de relance de « soutenir des "accords de coopération" entre le Forem et chaque ville wallonne, pour développer l'emploi sur le territoire communal en adaptant les méthodes d'insertion et de formation selon les caractéristiques desdites villes et selon leurs besoins économiques ».

Avis UVCW sur le « Développement d'outils d'intégration des personnes éloignées de l'emploi »

Il est question de soutenir l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap.

Nous tenons à rappeler qu'il existe déjà une norme imposant aux administrations publiques d'employer un nombre de travailleurs handicapés correspondant à 2,5 pourcents de leur effectif (AGW 7.2.2013).

Si l'Union est convaincue que les pouvoirs publics ont leur rôle à jouer dans l'insertion, dans le monde du travail, des personnes handicapées - rôle que les pouvoirs locaux n'hésitent pas à jouer dans la mesure de leurs possibilités –, elle souhaite que l'on **soutienne les engagements plutôt**

que de sanctionner les employeurs qui n'atteindraient pas les normes ou objectifs d'emploi de personnes handicapées.

Nous invitons également nos lecteurs à **prendre également connaissance de l'avis de la Fédération des CPAS** sur le plan de relance et plus précisément sur son axe 4.

AXE 5 : GARANTIR UNE GOUVERNANCE INNOVANTE ET PARTICIPATIVE

19. OBJECTIF : DEPLOYER UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE CONNECTEE AUX USAGERS, INNOVANTE ET PERFORMANTE

Actions

- Évolution vers une administration numérique
- Accélérer la dématérialisation des permis d'environnement
- Soutenir la transition numérique des pouvoirs locaux au travers d'appels à projets et de subventions spécifiques visant à améliorer la transparence, la gouvernance des données, l'interopérabilité et la mutualisation des solutions logicielles et applicatives
- Encouragement aux activités transversales dans le cadre d'achats publics responsables
- Accélération et simplification de procédures en général (permis, autorisations, etc.)

Avis de l'UVCW sur l'« Evolution vers une administration numérique » et « Soutenir la transition numérique des pouvoirs locaux »

E-Gouvernement pour les Pouvoirs locaux

L'UVCW est demandeuse de la mise en place d'un véritable e-gouvernement, piloté par la Wallonie, qui :

1. Proposerait un **cadre d'interopérabilité, de connectivité, de standardisation des données et des processus**. La normalisation des données pourrait se faire via la mise en œuvre d'une série de bonnes pratiques¹² ;
2. Favoriserait la **culture de la donnée** en offrant un véritable **accès gratuit aux différentes sources authentiques** (refinancement de la Banque-Carrefour d'Echange des Données au profit des pouvoirs locaux wallons) ;
3. Mettrait en place les **fonctionnalités de base de l'e-gouvernement** dont, notamment, **l'authentification électronique, la signature électronique, l'archivage** à valeur probante, la fédération de contenu, etc.

Ces fonctionnalités doivent être **interopérables avec les autres niveaux de pouvoir** et mises à **disposition de tous gratuitement** ; le pouvoir local n'est qu'un maillon d'une chaîne complexe et ne peut tout faire seul, d'autant que ces outils, répondant à des besoins génériques des pouvoirs publics, ont été mis en place par d'autres niveaux de pouvoir.

4. Envisagerait et exécuterait une **dématérialisation des procédures** dont elle est à l'origine, de **manière globale** (pas au "one-shot"), **cohérente et inclusive des pouvoirs locaux**.

La **fragmentation des initiatives** en matière d'e-gouvernement, de smartcities ou d'opendata **sans une cohérence globale et une consultation** des besoins de terrain apparaît infructueuse.

¹² <https://joinup.ec.europa.eu/collection/oslo-open-standards-local-administrations-flanders/about>.

Se concentrer uniquement sur les applications orientées citoyens ou entreprises sans réformer les outils de gestion internes des pouvoirs locaux et sans tenir compte des autres domaines impactés **entraînera une frustration du citoyen et une inefficacité des services publics.**

5. Créerait une **task force** aux fins d'aligner la feuille de route technologique des pouvoirs locaux avec celle du SPW afin d'éviter les doublons et de réaliser des économies d'échelle.
6. Favoriserait la **mutualisation informatique**, notamment en encourageant la conception et l'utilisation de logiciels libres au niveau régional et local, dans un objectif de rationalisation et de partage ou en permettant aux institutions régionales d'assister les pouvoirs locaux à l'intégration de leur outils génériques, que ce soit par échanges technologiques ou via une centrale d'achat.

Opendata

En ce qui concerne l'**opendata**, l'UVCW doit rappeler qu'une politique d'opendata ne peut se faire que grâce aux éléments fondamentaux indiqués ci-dessus, lesquels constituent un préalable indispensable : **l'opendata n'est en effet envisageable que si un cadre d'interopérabilité rassure les parties et uniquement si et dans la mesure où une culture de la donnée** (en ce compris une culture de la protection de données à caractère personnel et donc le respect du RGPD) **est encouragée.**

Avis de l'UVCW sur « l'encouragement aux activités transversales dans le cadre d'achats publics responsables »

L'UVCW soutient l'objectif de **faciliter l'accès des PME/TPE aux marchés publics.**

Nous nous interrogeons néanmoins sur la signification de la volonté de "rendre les Cahier spéciaux des charges obligatoires pour les Pouvoirs adjudicateurs wallons". De quoi s'agit-il ?

L'UVCW soutient également **le déploiement de clauses** environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics. Les outils en la matière sont cependant absolument nécessaires pour les pouvoirs locaux et nous saluons l'intention de les développer plus encore. Ces outils devront être **réalistes et praticables**. A cet égard, les **pouvoirs locaux devront être consultés**, via l'UVCW, afin de s'assurer que les outils seront en adéquation avec les besoins locaux et les pratiques locales.

Ces outils **ne pourront pas être obligatoires dans les marchés non subsidiés.**

D'autres **points d'attention concernant les achats publics responsables** mériteraient de figurer ici :

- Nous attirons à nouveau l'attention sur les **demandes d'indemnisations des adjudicataires de marchés publics** (partiellement) suspendus durant le confinement dû à la crise Covid. Elles devront être encadrées par une interprétation juridique stricte au risque, sinon, d'obérer plus encore les capacités des pouvoirs locaux, et cela alors même que les futurs marchés publics constituent un important instrument de relance. Des indemnisations disproportionnées soulageraient la trésorerie des entreprises à court terme, mais n'apporteraient aucune valeur ajoutée et s'avèreraient contreproductives à moyen terme. A défaut, si les villes et communes se voient contraintes d'indemniser au-delà de l'application stricte des règles en la matière, la Région doit s'engager à financer ce surcoût.
- La crise sanitaire l'a montré, en particulier s'agissant pour les communes de se procurer des masques (pour leur personnel et la population), les **centrales d'achat** (voire les **marchés conjoints**) **à un niveau supracommunal s'avèrent être un outil précieux**. Chaque fois que cela sera nécessaire pour répondre aux besoins de nombreuses communes, voire de l'ensemble de celles-ci, la Région devra tout mettre en œuvre pour leur offrir et leur faciliter de tels outils.

Avis de l'UVCW sur « Accélérer la dématérialisation des permis d'environnement » et « Accélération et simplification de procédures en général (permis, autorisations, etc.) »

Dématérialisation des permis

La dématérialisation des permis est une revendication (très) ancienne de l'UVCW.

La dématérialisation des permis d'environnement et, par la suite, des permis d'urbanisme, doit faire **l'objet d'un accompagnement des communes dans l'utilisation des nouveaux outils.**

Pour que la dématérialisation soit un succès, elle doit également être un avantage pour les communes et donc **notamment s'intégrer dans les outils utilisés par ces dernières et respecter le principe de neutralité budgétaire.**

Il serait par ailleurs utile de **ne pas multiplier les outils**, en profitant du travail accompli pour la dématérialisation des permis d'environnement dans le cadre de la dématérialisation des permis d'urbanisme.

L'accélération et la simplification des procédures doivent se faire non seulement **au bénéfice des usagers, mais également des autorités compétentes.**

Cette simplification **ne devra pas se traduire par une diminution du pouvoir de décision** des autorités et l'accélération ne devra **pas être telle qu'elle porte atteinte à la qualité de l'examen des incidences d'un projet.**

Numérisation des services publics et dématérialisation des processus délibératifs (vidéoconférence, ...)

Dans le cadre de l'évolution vers une numérisation optimale des services publics, l'UVCW demande également :

- La mise en œuvre pérenne de la **dématérialisation possible du processus délibératif** au sein des communes, mais également **des para-locaux**, tirée des expériences réalisées pendant la pandémie de COVID 19 (réunion de conseils, de collèges, d'assemblées générales, de conseils d'administration, ... via vidéoconférence sécurisée) ; en veillant à permettre à chacun de se former à ces nouvelles technologies pour ne pas avoir des mandataires « déconnectés » ;
- La mise en œuvre de la **dématérialisation possible de la participation citoyenne** (via vidéoconférence, via un mixte entre présentiel et vidéoconférence, via les réseaux sociaux, ...) afin **d'amplifier cette participation lorsqu'elle devient difficile en présentiel.**

20. OBJECTIF : ENCOURAGER UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Action

- Soutien financier des initiatives de participation citoyenne au niveau local

Avis UVCW

De manière générale, l'Union des Villes et Communes de Wallonie plaide pour le développement d'un véritable état d'esprit, orienté « démocratie participative », c'est-à-dire une **démocratie participative active et inclusive, génératrice de lien social au sein de la population et des forces vives locales, mais aussi entre la population et les élus locaux**, via des projets positifs, fédérateurs, construits en toute autonomie, avec les moyens nécessaires pour les mener à bien.

Concernant le **portail numérique recensant les divers outils de participation citoyenne** afin d'inciter les pouvoirs locaux à y recourir, il nous semble qu'une telle initiative, présentant les outils de participation citoyenne existant au sein des pouvoirs locaux, de manière respectueuse de l'autonomie communale, à savoir comme des outils, des modèles non obligatoires, peut être de nature à dynamiser le recours à de tels outils, déjà testés et approuvés par d'autres entités.

En ce qui concerne le soutien aux **budgets participatifs**, l'UVCW y est favorable, ce mécanisme semblant susciter un enthousiasme toujours plus grand au sein des pouvoirs locaux.

REFORMES AMPLIFIANT LA RELANCE

Avis UVCW sur « Revoir la taxe de circulation et de mise en circulation pour la moduler en fonction des émissions de CO2 et de la masse/puissance »

En cas de révision de la taxe de circulation, pour la moduler en fonction des émissions de CO2 et de la masse/puissance, il conviendra de s'assurer que le **montant total de cette taxe sera maintenu**, compte tenu de la taxe additionnelle qui bénéficie aux communes. A défaut, une compensation devra être envisagée (neutralité budgétaire).

Avis UVCW sur « Mettre en œuvre le Single Digital Gateway (UE) »

A propos de la mise en œuvre du règlement SDG, l'UVCW appelle de ses vœux une mise en œuvre minimaliste, tant ce règlement est difficile dans ses objectifs, et une mise en œuvre cohérente et globale au niveau belge.

Elle rappelle aussi que l'implémentation de ce règlement nécessite une interopérabilité entre les parties prenantes et l'implication de la Banque-Carrefour d'Echange des Données au profit des pouvoirs locaux wallons.

Avis UVCW sur « Réformer le Décret climat : adapter le cadre légal wallon aux futures nouvelles dispositions du paquet énergie climat européen « Fit for 55 »

Concernant la réforme du Décret climat et l'adaptation du cadre légal wallon aux futures nouvelles dispositions du paquet énergie climat européen « Fit for 55 », **l'UVCW demande à la Wallonie de consulter et se concerter activement en amont avec les communes.**

Avis UVCW sur « Mettre en place une nouvelle structure tarifaire incitative pour l'électricité »

La mise en place d'une nouvelle structure tarifaire incitative pour l'électricité est un élément important. L'UVCW rappelle qu'elle devra veiller à une contribution équitable de **tous les utilisateurs** au financement du réseau et au soutien des politiques publiques incluses dans la facture.

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE : FINANCEMENT SUR PROJETS ; FINANCEMENT VIA FONDS D'INVESTISSEMENT ET DROIT DE TIRAGE

FONDS D'INVESTISSEMENT AVEC DROIT DE TIRAGE

Il est clair que ce type de financement répond à une demande récurrente et historique de notre association.

Certains pans du plan seront financés de cette manière et nous nous en réjouissons.

Toutefois, les différents financements européens appelleront davantage la configuration du financement sur « projets ».

FINANCEMENT SUR PROJETS

Consultation de l'UVCW

L'Union des Villes et Communes de Wallonie souhaite être **consultée en amont quant à l'élaboration des appels à projets** notamment ceux qui s'inscrivent dans le cadre du plan de relance et de résilience européen et qui concernent l'ensemble des communes (et autres pouvoirs locaux).

Standardisation pour les appels à projets

L'UVCW s'inquiète des difficultés qui pourraient être rencontrées par les pouvoirs locaux pour répondre à quantité d'appels à projets, chacun assorti de conditions propres qui visent pourtant une finalité commune.

S'il est nécessaire d'inciter les pouvoirs locaux à agir de manière volontariste et indispensable de les soutenir, des conditions trop disparates, trop complexes, trop exigeantes, trop strictes voire inapplicables sur le terrain risqueraient de freiner les porteurs de projet et même de rendre la réalisation de programme impossible ou non soutenable.

Dès lors, nous plaidons en faveur **d'une coordination entre les différents Ministres/administrations en vue d'établir un socle commun simplifié** assorti des conditions minimales à respecter, ... pour l'ensemble des projets sur le territoire wallon.

Il conviendrait que la Région établisse, de façon concertée, un **socle commun coordonné** qui soit utilisé comme ligne de conduite pour tendre vers les objectifs poursuivis.

En vue de faciliter le travail des communes, nous plaidons notamment pour que la Région:

- **Prévoit une standardisation des critères minimaux à respecter par les projets** (par exemple pour les matériaux utilisés, les niveaux de performances à atteindre, ...) ;
- Prévoit une **standardisation, une uniformisation et une simplification des procédures des appels à projets, accompagnée de délais suffisamment soutenables pour rentrer un projet** ; à titre d'exemple, nous souhaitons que la Région évite de prévoir, pour chaque appel à projet, un dispositif de participation citoyenne différent, ce qui mène parfois une commune à gérer plusieurs comités citoyens si elle participe à plusieurs projets alors que la CCATM pourrait jouer un rôle dans plusieurs appels à projet. Nous souhaitons également que soient évitées des redditions de rapports compliqués.

- Octroie un **délaï raisonnable aux pouvoirs locaux entre les différents appels à projets** afin d'éviter que les projets ne sortent dans un laps de temps trop court et soient trop proches les uns des autres.

Nous savons le Gouvernement attentif à cet aspect des choses et l'encourageons en ce sens.

Soutien aux pouvoirs locaux dans l'élaboration et la gestion de leurs projets

Les pouvoirs locaux n'ont pas toujours le personnel en suffisance ou le personnel suffisamment bien formé à l'élaboration et la gestion de projets. Nombre de communes risquent de renoncer à participer faute de ressources humaines suffisantes.

Il conviendrait que les pouvoirs locaux puissent bénéficier d'un **soutien pour l'établissement de leurs projets** afin de réaliser un portefeuille de projets régional cohérent en vue d'une planification sur le court, moyen ou long terme (en fonction des objectifs à atteindre et de leur timing).

Il conviendrait :

- qu'un **soutien** leur soit donné (par leurs intercommunales de développement économique, par exemple) ;
- que des **formations** leur soient données notamment en gestion de projets (l'UVCW est au service du Gouvernement wallon pour ce faire).

Aide au financement pour permettre aux pouvoirs locaux de répondre aux appels à projets

Les appels à projets (ou autres formes de subventionnement) requièrent souvent **des apports propres des pouvoirs locaux** qui viennent compléter le financement extérieur.

Or, on le sait, les **budgets des pouvoirs locaux sont déjà sous pression** et les impacts liés à la crise sanitaire viennent encore renforcer les difficultés financières.

L'UVCW souhaite que **la contrepartie du pouvoir local soit la plus basse possible, voire nulle.**

Il est à craindre qu'un certain nombre d'entre eux hésitent à souscrire à ces appels à projets par crainte de ne pouvoir financer l'apport propre demandé. Par ailleurs, les communes peuvent également se garder d'investir pour l'instant au regard des conséquences attendues de la crise, dont l'ampleur financière reste encore incertaine à ce jour.

Il serait dommageable que l'effet de relance et d'actions de proximité escompté soit **remis en cause suite à une obligation d'investissement demandée aux pouvoirs locaux qui serait trop conséquente et/ou trop concentrée dans le temps.**

Il conviendrait, dès lors, que les pouvoirs locaux **soient aidés pour fournir leur apport propre** (possibilité pour les pouvoirs locaux d'avoir accès à la banque européenne d'investissement ; possibilité de prêt sans intérêts ; intervention d'OIP facilitateurs comme par exemple Wallonie Santé pour les projets d'action sociale et de santé ; ...).

Nous savons que le Gouvernement wallon s'attèle à étudier des systèmes de soutien financier et nous l'encourageons en ce sens.

Par ailleurs, l'UVCW remercie le Gouvernement wallon de considérer **les investissements** relevant de ces appels à projets comme étant « **hors balise d'emprunt** » comme c'est déjà le cas pour les projets réalisés dans le cadre du FRIC ou d'Ureba par exemple.

L'EVALUATION DU PLAN DE RELANCE

L'UVCW sollicite de la Wallonie qu'elle évalue ce plan de relance via, par exemple, l'IWEPS.
Nous l'en remercions d'avance.

MIB/APO/GDE/ARA/KVO/JFL/SBO/IDU/MVR/MLA/EBA/GDU/MDU/TOM/BDJ/ AVIS CA 6 7 2021/7 7 2021